

# COMITE DE DIRECTION

## PROCES VERBAL N° 18

**Réunion du :** 15 juin 2020 à 19h00

**Lieu :** MARTIN- EGLISE

**Sous la présidence de:** M. Jean LIBERGE, Président du D.F.S.M.

**Participants :**

Mme Nathalie GUEDON-GINFRAY

MM. Alexis BELHACHE, Régis BETHENCOURT, Michaël BUNEL, Patrick DUBOC, Jean-Pierre GALLIOT, Raphaël GRIEU, Jean-Yves JULIEN, François LANSOY, Laurent LEFEBVRE, Jean-Claude LEROY, Claude MICHEL, Membres du Comité de Direction.

**Absents excusés :**

MM. Philippe DAJON et Raynald LEFRANÇOIS, Membres du Comité de Direction.

**Assiste à la réunion:**

Mme Sidonie RIDEL, assistante du D.F.S.M.

§§§§

En ouverture de réunion, le Président, Jean LIBERGE remercie les membres de leur présence et se réjouit de les retrouver en bonne santé suite à la période que nous venons de traverser. Il précise que Mme Sidonie RIDEL assiste à cette réunion dans le but de diffuser, dès ce soir, sur le site du district les classements de la saison 2019-2020, les affectations pour la saison 2020-2021 ainsi que les engagements financiers.

§§§§

**Civilités :**

Condoléances : Le Comité de Direction adresse ses très sincères condoléances à :

- M. Patrick DUBOC, Membre de la C.D.A. et Vice-Président du D.F.S.M., pour le décès de sa belle-mère
- M. Pierre LUCAS, Membre de la C.D.A., pour le décès de sa mère
- Mme Ghislaine LEMONNIER, Assistante à la L.F.N. pour le décès de sa mère
- Mme Sidonie RIDEL, Assistante au D.F.S.M., pour le décès de son père
- M. Dany COLE, Membre de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Séniors, pour le décès de son épouse
- M. John John QUEMPER, arbitre du D.F.S.M., pour le décès de son beau-père
- M. Arnaud HEBERT, Éducateur de l'US LUNERAY pour le décès de son frère (Éducateur dans le même club)

- La famille de M. André MONS, figure emblématique du club Athlétique FC
- La famille de M. Gérard CARPENTIER, Ancien Président du FC EU, décédé récemment
- Mme BARRAY et sa famille pour le décès de son mari Paul BARRAY, Ancien arbitre du District des Vallées
- La famille de M. Yves BOULLY, Ancien arbitre du District des Vallées décédé récemment
- La famille de M. Jacques MORICE, Ancien joueur du club d'Yvetot
- La famille de M. Christian LENOBLE, Ancien Vice-Président du FC Saint-Etienne

Félicitations : Le Comité de Direction adresse ses très sincères félicitations:

- M. Yohan BELLARD pour la naissance de sa fille Elyse
- MM. David et Guillaume GERVAIS dont la famille vient de s'agrandir avec l'arrivée du petit Raphaël.
- À l'ensemble des arbitres qui accèdent à l'échelon supérieur

§§§§

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- **Approbation du Procès-Verbal n°17 du 20 Février 2020**

Le procès-verbal n°17 du 20 février 2020 est approuvé.

§§§§

- **Informations diverses**

Information est donnée au Comité de Direction quant aux situations suivantes :

Avoir reçu une demande de Mme Gaëlle BISSON pour passer le BEF. Les membres du bureau n'ont pas donné suite favorable à cette demande.

Avoir reçu la candidature spontanée de Mme Coralie SOYER pour un poste d'administratif au sein du D.F.S.M. Une réponse par courrier a été retournée à cette personne par laquelle le district ne possédait pas actuellement de poste disponible.

Le Président informe le Comité de Direction avoir accueilli, lundi 08 juin 2020 dans les locaux de BOISGUILLAUME, Madame Catherine PIQUENOT qui reprenait son poste de travail ce même jour.

Le Président précise que suite à sa visite de reprise à la médecine du travail et après avoir consulté son médecin, Madame PIQUENOT s'est vue prescrire un arrêt de travail jusqu'au 26 juin 2020.

- **Retour sur les comptes rendus de réunion de bureau**

Le Président précise aux membres du Comité de Direction que durant la pandémie et malgré l'arrêt des championnats, le bureau du Comité de Direction n'est pas resté inactif.

Les comptes rendus des réunions de bureau qui se sont tenus en visioconférence à l'exception de la réunion de mercredi 10 juin 2020 sont remis à chaque membre du Comité de Direction.

- **Informations portant sur la commission départementale médicale**

Le Président informe le Comité de Direction avoir participé à une visioconférence, jeudi 21 mai 2020, à laquelle participaient MM. le Docteur Jean-Pierre DESMONS, Président de la Commission Régionale Médicale, le Docteur Alexis BELHACHE et Claude MICHEL, membres du Comité de Direction du D.F.S.M.

Cette réunion portait sur deux points :

La mise en place de la Commission Départementale Médicale au sein du D.F.S.M., charge à M. Alexis BELHACHE de recruter des confrères pour composer cette commission.

La mise en place d'un protocole de suivi des dossiers médicaux des arbitres, ce protocole élaboré, par M. Jean-Pierre DESMONS, Président de la Commission Régionale Médicale, sera présenté au Comité de Direction de la L.F.N. du 03 juin 2020 pour validation.

Ce protocole est le suivant :

*Concernant les dossiers médicaux des arbitres, le Docteur DESMONS propose aux membres un protocole pour le suivi médical des arbitres :*

*- Dans un premier temps, les dossiers qui arriveront à la ligue ou aux districts pourront être ouverts par une secrétaire. Pour cela, et afin d'éviter d'éventuels litiges concernant le secret médical, il est nécessaire de faire signer à la secrétaire, une « habilitation des secrétaires auprès des commissions médicales », document proposé dans le Vade Mecum Médical de la LFA (annexe 14).*

*- Dans un second temps, pour le traitement des dossiers :*

*Si le certificat d'aptitude est signé par le médecin, la secrétaire pourra autoriser la licence. Elle classera ensuite les dossiers selon deux catégories :*

- *Si le dossier est complet, il sera visualisé ultérieurement par la Commission Régionale Médicale.*
- *Si le dossier est incomplet, la licence est tout de même validée mais la commission réclamera les examens manquants lors de la vérification.*

*Le Comité de Direction valide ce protocole. L'habilitation sera signée par les secrétaires en charge de l'ouverture des dossiers.*

Le Président informe le Comité de Direction que dans la poursuite de la mise en place de ce protocole, Mme Catherine TIRET, assistante au D.F.S.M., en charge de la gestion administrative des dossiers des arbitres, se verra confier cette tâche en signant « l'habilitation telle que proposée dans le vade Mecum médical de la LFA annexe 14 ».

Le Président félicite le Docteur Alexis BELHACHE pour son investissement dans ce dossier qui sans nul doute va résoudre bon nombre d'attentes quant aux retours des dossiers médicaux des arbitres.

- **Classements saison 2019-2020, validation par le Comité de Direction**

Les classements de la saison 2019-2020 sont présentés aux membres du Comité de Direction.

Deux versions sont présentées :

Les classements arrêtés au 4 juin 2020

Les classements arrêtés au 4 juin 2020 avec intégration du coefficient tel que demandé par le COMEX.

À la lecture de ces classements, il est aisé de constater l'impact du coefficient.

Le Comité de Direction valide l'ensemble des classements sous réserve des procédures en cours.

Les décisions ci-avant énoncées sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de leur première notification dans les conditions de forme définies à l'article.190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

- **Affectations des clubs saison 2020-2021, validation par le comité de direction**

Le bureau du Comité de Direction, tenant compte des classements de la saison 2019-2020, évoque plusieurs solutions quant aux affectations de la future saison.

**1<sup>ère</sup> hypothèse** : application d'une saison blanche.

**2<sup>ème</sup> hypothèse** : application intégrale des décisions prises par le COMEX à savoir, après calcul du coefficient (points / nombre de matches joués), accession des équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place du groupe et rétrogradation des équipes classées à la dernière place.

**3<sup>ème</sup> hypothèse** : application de la décision votée en assemblée générale à propos de la refonte des championnats.

**4<sup>ème</sup> hypothèse** : après calcul du coefficient (points / nombre de matches joués), accession des équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place du groupe et gel des descentes.

Après échange, compte tenu :

- De la situation exceptionnelle vécue ces derniers mois (COVID 19) qui a provoqué l'arrêt prématuré des championnats (13 mars 2020),
- De la situation exceptionnelle causée par l'incendie de l'usine LUBRIZOL (les rencontres ont été reportées à une date ultérieure et non jouées compte tenu du calendrier et du COVID 19),
- Des intempéries qui ont eu pour conséquence l'apparition de nombreux reports,

Chaque membre du Comité de Direction ayant pris part aux débats en avançant bon nombre d'arguments,

la majorité des membres du Comité de Direction ayant voté à mains levées (10 voix pour, 2 abstentions, 1 vote contre) a opté pour la 4<sup>ème</sup> hypothèse : **Accession des équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place du groupe et gel des descentes.**

Le Comité de Direction du D.F.S.M. prend ses responsabilités en votant pour le gel des descentes. Ce vote n'a pour intention que d'aider les clubs locaux dans cette période difficile.

Le Président informe des conséquences qui pourront découler de cette décision, le comité en prend acte et maintient sa position.

Les décisions ci-avant énoncées sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de leur première notification, dans les conditions de forme définies à l'article.190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

- **Fond de solidarité**

Le Président informe le Comité de Direction de la mise en place d'un fond de solidarité destiné à venir en aide aux clubs suite à la pandémie qui a frappé de plein fouet notre territoire. Cette aide porte notamment sur la réduction de **1.5€** par licence. L'impact financier pour le district est d'environ **60 000€** compte tenu du nombre de licenciés estimé à environ **40 000**. Cette somme sera déduite des versements que doit effectuer la L.F.N. au D.F.S.M.

- **Situation financière du district**

Le trésorier général du D.F.S.M. communique, chiffres à l'appui, la situation financière actuelle de notre district.

- **Engagements financiers des clubs pour la saison 2020-2021, validation par le Comité de Direction**

Après différents échanges, après étude de la situation financière du D.F.S.M. et considérant :

- Qu'à situation exceptionnelle, il est nécessaire d'appliquer des mesures exceptionnelles,
- Que la situation financière des clubs a subi de plein fouet la pandémie les privant d'animations diverses leur permettant d'obtenir des rentrées d'argent,
- Que le Comité de Direction doit venir en aide aux clubs,

À l'unanimité, les membres du Comité de Direction décide d'appliquer, à titre exceptionnelle pour la saison 2020-2021, la gratuité des engagements en championnat toutes compétitions confondues.

- **Date et lieu de l'assemblée générale élective du D.F.S.M.**

Le Président propose aux membres du Comité de Direction que cette assemblée générale ait lieu vendredi 18 septembre 2020 à 18h30 à CANY BARVILLE.

- **Nomination du Président de la C.D.A. pour la saison 2020-2021**

Le Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage étant nommé pour une saison, il convient donc aujourd'hui de procéder au vote en vue de désigner son successeur. Il est rappelé que la personne qui sera retenue devra recevoir l'approbation du Comité de Direction du D.F.S.M. pour être nommée.

Au préalable, il s'avère nécessaire de procéder à la désignation du Président de la séance. Il s'agit du doyen de l'assemblée à savoir, M. Pierre LOTTIN.

Mme Michèle LE BASTARD sera la secrétaire de cette séance.

M. Pierre LOTTIN demande s'il y a des candidats à ce poste. Seul M. Claude MICHEL répond par l'affirmative.

Le Président de la séance propose un vote à bulletin secret ou un vote à main levée. Cette seconde solution étant adoptée à l'unanimité, il est donc procédé au vote :

\* Nombre de votants : **15**

\* Exprimés : **15**

M. Claude MICHEL ayant obtenu **14** voix est donc élu, à l'unanimité, au poste de Président de la Commission de l'Arbitrage du D.F.S.M. Sa candidature sera donc présentée au Comité de Direction du D.F.S.M. pour validation.

Le Président, après lecture de l'extrait du procès-verbal ci-dessus de la Commission Départementale de l'Arbitrage propose la nomination de M. Claude MICHEL au poste de Président de la C.D.A., pour la saison 2020-2021.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité de Direction.

- **Questions diverses**

Le Président de la Commission Départementale d'Appel informe le Comité de Direction des procédures en cours qui pour certaines ont pris du retard occasionné par une défaillance de son matériel informatique.

Deux réunions organisées par la Commission Départementale d'Appel sont prévues deuxième quinzaine de juin, les convocations seront envoyées rapidement aux clubs concernés.

Le Président informe le Comité de Direction de l'organisation de plusieurs réunions de secteurs dans les prochaines semaines.

Faisant suite à une demande du club de CANTELEU, le Comité de Direction donne un avis favorable sur le maintien pour une année supplémentaire à la dérogation de pouvoir continuer à pratiquer au sein du championnat vétérans.

Le Président informe le Comité de Direction avoir été saisi d'une demande du club d'Héricourt en Caux concernant la suspension d'un joueur. Constatant l'absence d'éléments nouveaux, le Comité de Direction classe le dossier.

Le Comité de Direction valide les accessions des clubs de MALAUNAY et SASSETOT en 1<sup>ère</sup> Division des championnats de District pour la saison 2020-2021, conformément à l'article 198 des RG de la LFN.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne sollicitant la parole, le Président lève la séance à 21h45.

**Le Président du D.F.S.M.  
D.F.S.M.**

**Jean LIBERGE**

**Le Secrétaire Général du**

**Claude MICHEL**

